



Fiche projet

PRÉFIGURATION D'UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI SOLIDAIRE

LE CONTEXTE. L'association Plein Emploi Solidaire a élaboré un système de développement des emplois d'insertion et d'inclusion. Le député François Gernigon soutient ce travail et projette de porter une proposition de loi en ce sens.

L'objectif visé est **la réduction de la privation durable d'emploi en France, qui concerne aujourd'hui 2,2 millions de personnes.**

Comment atteindre cet objectif ?

→ En s'inscrivant dans les comités locaux pour l'emploi (CLPE) mis en œuvre par la loi pour le plein emploi.

→ Par une mobilisation, à l'initiative des présidents des CLPE, de toutes les entreprises d'insertion et d'inclusion (EA, ESAT, SIAE, EBE) volontaires.

→ **Par la croissance du nombre d'emplois d'insertion et d'inclusion à proportion des besoins** constatés dans la population.

Comment financer cette croissance des emplois d'insertion et d'inclusion ? Parmi les emplois d'insertion et d'inclusion, certains représentent un petit coût pour l'Etat et les collectivités et les autres un bénéfice.¹ Mais tous sont nécessaires. Nous proposons que la croissance de ces emplois se fasse **selon un prévisionnel collectif équilibré**, de telle sorte que le nombre d'emplois supplémentaires qui représentent un coût pour l'Etat et les collectivités soit compensé par le nombre d'emplois supplémentaires qui représentent au contraire une recette.

LE PROJET. La préfiguration d'un territoire de plein emploi solidaire devra donner au député des éléments concrets pour son plaidoyer à l'Assemblée Nationale et permettre d'alimenter la future proposition de loi et les décrets d'application.

Déroulement d'une préfiguration territoriale :

- 1- Présentation du projet aux président.e.s du CLPE.
- 2- Mobilisation au sein de ce territoire de toutes les entreprises d'insertion et d'inclusion volontaires pour participer au projet
- 3- Renseignement de toutes les données nécessaires au calcul du coût de l'emploi aidé par catégories d'entreprise d'inclusion et d'insertion du territoire afin de consolider un tableau de bord local précis.
- 4- Réalisation d'une liste des personnes privées durablement d'emploi afin de mettre en évidence l'ensemble des besoins locaux.
- 5- Réalisation d'une étude économique ayant pour but de connaître les activités du territoire qui pourront être le support non concurrent de la croissance du nombre d'emplois d'insertion et d'inclusion.
- 6- Réalisation d'un prévisionnel collectif préfiguratif de croissance des emplois d'insertion et d'inclusion et explication du mécanisme annuel : réel, prévisionnel, correctif, etc

¹ Voir l'étude "LE COÛT DES EMPLOIS AIDÉS DANS LES ENTREPRISES DE LUTTE CONTRE LA PRIVATION D'EMPLOI (ELPE)", Plein Emploi Solidaire, 2025

Tableau de bord national

	a	b	c	d	e	f	g	h
Type ELPE	ESAT	EA	AI	EI	ETTI	ACI	EBE	TOTAL
¹ ETP en contrats aidés	78 987	24 430	18 400	16 500	12 100	40 000	1 500	191 917
² ETP hors contrats aidés	25 500	9 978	1 498	9 520	2 380	16 006	150	65 032
³ Nombre d'établissements	1 501	752	640	1 140	426	2 083	71	6 613
⁴ Salariés en contrat aidé	119 400	40 195	47 200	18 100	17 300	60 300	2 526	305 021
⁵ Chiffre d'affaires	1400 M	1550 M	680 M	1100 M	440 M	250 M	9 M	5429 M
⁶ Chiffre d'affaires par ETP	17 724	63 447	36 957	66 667	36 364	6 250	6 000	33 344
⁷ Financement annuel moyen d'un ETP aidé	29 952	16 824	1 397	10 751	4 341	23 448	23 164	15 697
⁸ Montant total des aides perçues	2366 M	411 M	26 M	177 M	53 M	938 M	35 M	4005 M
⁹ Cotisations contrats aidés	268 M	149 M	112 M	100 M	74 M	243 M	9 M	955 M
¹⁰ Cotisations encadrement	222 M	87 M	13 M	83 M	21 M	140 M	1 M	567 M
¹¹ TVA payée	140 M	155 M	68 M	110 M	44 M	25 M	1 M	543 M
¹² Allocations économisées	678 M	210 M	158 M	142 M	104 M	343 M	13 M	1647 M
¹³ TVA sur la consommation supplémentaire	55 M	17 M	13 M	11 M	8 M	28 M	1 M	133 M
¹⁴ Montant total reversé aux caisses publiques	1363 M	617 M	364 M	446 M	251 M	779 M	25 M	3845 M
¹⁵ Coût total contribuable	1003 M	-206 M	-338 M	-269 M	-198 M	159 M	10 M	160 M
¹⁶ Coût total contribuable par ETP	12701	-8441	-18366	-16306	-16368	3975	6335	836

Ligne 9 : Montant des cotisations d'un contrat aidé/ETP/an = 6084€ au 11 mars 2025 (cas particulier des ESAT : base de salaire pris en compte = 55,70% du SMIC)

Ligne 10 : Montant des cotisations hors contrats aidés/ETP/an = 8724€ au 11 mars 2025

Ligne 11: Nous estimons que la TVA reversée par les ELPE correspond en moyenne à 10% du chiffre d'affaires.

Ligne 12 : Selon l'étude menée avec la collaboration de Léon Régent, nous estimons que le montant des allocations évitées correspond à 8580€/an/ETP aidé.

Ligne 13 : Considérant que l'augmentation du pouvoir d'achat d'un ancien CLD est consommée en quasi-totalité, et sachant que le taux moyen de TVA payé par ces ménages est en moyenne de 8,9%, nous avons calculé que le retour à l'emploi génère une TVA supplémentaire moyenne de 693€/an/ETP aidé.

Exemple d'application du prévisionnel de croissance sur un CLPE

Sur un territoire X, on compte actuellement :

- 9 ESAT
- 11 EA
- 3 AI
- 8 EI
- 5 ETTI
- 14 ACI
- 1 EBE

Le tableau de bord prévisionnel local :

Pour établir un tableau de bord prévisionnel local, nous avons besoin du coût total pour le contribuable d'un ETP pour chaque type d'entreprise d'insertion et d'inclusion du territoire. Pour le territoire X, n'ayant pas ces chiffres, nous utilisons les données nationales **ligne 16**.

Ne connaissant pas les possibilités de croissance de chacune des ELPE du territoires ni les besoins des personnes privées d'emploi, nous allons partir sur plusieurs hypothèses de croissance des emplois aidés sur ce territoire X.

		a	b	c	d	e	f	g	h
16	Coût total contribuable par ETP	12701	-8441	-18366	-16306	-16368	3975	6335	836

Hypothèse 1 :

17	Nombre ETP supplémentaires	5	5	3	3	3	1	20	40
18	Coût réel ETP supplémentaires	63507	-42204	-55098	-48918	-49105	3975	126692	-1151

Hypothèse 2 :

19	Nombre ETP supplémentaires	5	15	3	15	3	1	20	62
20	Coût réel ETP supplémentaires	63507	-126612	-55098	-244592	-49105	3975	126692	-281234

Hypothèse 3 :

21	Nombre ETP supplémentaires	5	15	3	15	3	21	51	113
22	Coût réel ETP supplémentaires	63507	-126612	-55098	-244592	-49105	83477	323065	-5359

Hypothèse 1 :

- **Ligne 17** : nombre prévisionnel d'emplois supplémentaires pour l'année n+1. Cela signifie que, collectivement, il a été décidé, après débat de créer :
 - +5 ETP en ESAT
 - +5 ETP en EA
 - +3 ETP en AI
 - +3 ETP en EI
 - +3 ETP en ETTI
 - +1 ETP en ACI

→ +20 ETP en EBE

- **La ligne 18** : coût total prévisionnel de ces créations d'emplois, obtenu en multipliant le nombre d'ETP supplémentaires par le coût moyen associé à chaque type de structure (ligne 16).

Résultat : il serait possible de créer **40 emplois supplémentaires** sans coût pour le contribuable (on observe même un léger excédent de 1 151 €).

Hypothèse 2 :

- **Ligne 19** : nombre prévisionnel d'emplois supplémentaires pour l'année n+1. Cela signifie que, collectivement, il a été décidé, après débat de créer :
 - +5 ETP en ESAT
 - +15 ETP en EA
 - +3 ETP en AI
 - +15 ETP en EI
 - +3 ETP en ETTI
 - +1 ETP en ACI
 - +20 ETP en EBE
- **La ligne 20** : coût total prévisionnel de ces créations d'emplois, obtenu en multipliant le nombre d'ETP supplémentaires par le coût moyen associé à chaque type de structure (ligne 16).

Résultat : il serait possible de créer **62 emplois supplémentaires** avec un bénéfice pour le contribuable de 281 234 €.

Hypothèse 3 :

- **Ligne 21** : nombre prévisionnel d'emplois supplémentaires pour l'année n+1. Cela signifie que, collectivement, il a été décidé, après débat de créer :
 - +5 ETP en ESAT
 - +15 ETP en EA
 - +3 ETP en AI
 - +15 ETP en EI
 - +3 ETP en ETTI
 - +21 ETP en ACI
 - +51 ETP en EBE
- **La ligne 22** : coût total prévisionnel de ces créations d'emplois, obtenu en multipliant le nombre d'ETP supplémentaires par le coût moyen associé à chaque type de structure (ligne 16).

Résultat : il serait possible de créer **113 emplois supplémentaires** sans coût pour le contribuable (on observe même un léger excédent de 5 359 €).

Ces exemples reposent sur des données nationales. Pour obtenir un résultat encore plus précis, il conviendra d'établir un tableau de bord à partir des données locales propres aux ELPE du territoire concerné.

Sources et méthodes de calcul

a- Sources utilisées pour les données relatives au nombre d'entreprises, de salariés, d'ETP, aux chiffres d'affaires et au financement des ETP aidés.

Données relatives aux ESAT

- Rapport « Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) », octobre 2019, IGAS : https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-026R_ESAT.pdf
- Rapport « Emploi et chômage des personnes handicapées », AGEFIPH, avril 2022 : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022_04/N%C2%B016%20TB%20emploi%20ch%C3%B4mage%20national%20ann%C3%A9e%202021.pdf → 32% des travailleurs handicapés travaillent à temps partiel
- Annexe au projet de loi de finances pour 2022, programme 157 « handicap et dépendance » : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/13681>
- Article R243-6 CASF, dispose que « La rémunération garantie se compose d'une part financée par l'établissement ou le service d'aide par le travail, qui ne peut être inférieure à 5 % du salaire minimum de croissance, et d'une aide au poste qui ne peut être supérieure à 50,7 % de ce même salaire. »
- Observatoire économique national des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA 4e édition 2020 2021 (5e édition en cours de préparation) : <https://www.reseau-gesat.com/files/Observatoire--conomique-national-2020-2021-des-Achats-responsables-auprs-des-ESAT-EA--Rseau-Gesat.pdf>
- Concernant le montant de la dotation globale, nous considérons qu'un tiers des dépenses est consacré au médico-social et 1 milliard (contraintes administratives en matière d'options de services et de proposition d'ordre médico-sociales, par exemple les activités de soutien

Données relatives aux EA

- Cour des Comptes, Rapport n°S2023-0640 sur les Entreprises Adaptées (observations définitives exercice 2017-2022) : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230831-S2023-0640-Entreprises-adaptees.pdf#page=23&zoom=100.133.105>

Données relatives aux SIAE

- DARES (Chiffres 2021) : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/linsertion-par-lactivite-economique-en-2021>
- Rapport « Les structures de l'insertion par l'activité économique. Un accompagnement très diversifié durant le parcours d'insertion », DARES analyses, avril 2016 N019, tableau 1 : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2016-019.pdf>
- Rapport « Chiffres clés des entreprises d'insertion » Fédération des entreprises d'insertion, 2022 : <https://www.lesentreprisesdinsertion.org/wp-content/uploads/2023/09/chiffresclesnationaux2022-vdef-1.pdf>

Données relatives aux EBE

- Site officiel ETCLD (chiffres 2023): <https://etclcd.fr/les-territoires/>
- Sur le montant des aides perçues : estimation du budget alloué à long terme pour les 1500 ETP en poste : pour chaque ETP, financement par l'Etat à hauteur de 95% du SMIC auquel s'ajoute un financement du département à hauteur de 15% de ce montant. Le budget global

alloué à l'expérimentation pour 2024 est de 80 millions d'euros : il comprend les contributions au développement de l'emploi pour les territoires non encore habilités ainsi que les dotations d'amorçage versées ponctuellement au moment de la création d'un ETP supplémentaire.

- Sur le nombre d'ETP hors contrats aidés : estimation basée sur le taux d'accompagnement de maximum 10%.

b- Les méthodes de calcul utilisées pour les données relatives aux cotisations, aux aides sociales économisées et à la TVA sur la consommation supplémentaire

Calcul des cotisations

- **Montant cotisations contrats aidés** : estimation de cotisations annuelles (salarié et employeur) sur un SMIC en 2025 - source : URSSAF - Simulateur d'embauche : <https://code.travail.gouv.fr/outils/simulateur-embauche> au 11 mars 2025
- **Montant cotisations hors contrats aidés** : estimation de cotisations annuelles (salarié et employeur) pour un salarié percevant 2000 € brut par mois en 2025 - source : URSSAF - Simulateur d'embauche : <https://code.travail.gouv.fr/outils/simulateur-embauche> au 11 mars 2025

Calcul des aides sociales économisées et TVA sur la consommation supplémentaire

- Plein Emploi Solidaire, *Le coût réel des emplois aidés en ELPE*, janvier 2024 : https://www.pleinemploisolidaire.fr/wp-content/uploads/2024/11/pleinemploisolidaire_etude_L_e-cout-reel-des-emplois-aides-en-ELPE.docx-1.pdf